



Commune de DORNES
Département de la Nièvre

PROCÈS-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du lundi 20 juillet 2026

L'An deux mil vingt-six et le 20 juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel sous la présidence de M. GAUTHIER Jean-Luc, maire.

Présents : M. GAUTHIER, M. ROSSFELDER, Mme NATY, M. BEAUCOUSIN, Mme DINET, M. IULIANELLA, M. DE DIVONNE, Mme DUBOIS, Mme NOUZAREDE, M. BOUILLER, Mme DUVAL, M. DOUET.

Absents : Mme AUGENDRE (pouvoir à M. GAUTHIER), Mme RABEISEN et M. PAGE (pouvoir à M. DOUET).

Secrétaire de séance : M. BOUILLER.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 avril 2026 ;
2. Lotissement ;
3. Déclaration préalable de travaux pour les clôtures ;
4. Délégué patrimoine pour la communauté d'agglomération de Moulins ;
5. Reprise concession – Décision modificative ;
6. Site internet ;
7. Jeu école – Décision modificative ;
8. Conseil Municipal Jeunes ;
9. Sécurité routière ;
10. Formation des élus – Décision modificative ;
11. Avis sur le projet de parc agrivoltaïque situé sur la commune d'Aurouer ;
12. Contrats du personnel ;
13. Questions et informations diverses.
 - a) Membres commission contrôle des listes électorales ;
 - b) Travaux écoles ;
 - c) Maison Médicale ;
 - d) Réfection route « Le Haut du May » ;
 - e) Salle des associations ;
 - f) Subventions associations ;
 - g) Jour de réunion
 - h) Questions diverses.

Remarque préliminaire

Avant l'ouverture de l'ordre du jour, le Maire transmet la demande de la secrétaire de mairie de ne plus faire apparaître son nom dans les comptes rendus du groupe d'opposition, en utilisant uniquement sa fonction.

-1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 avril 2026

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent formuler des observations concernant le procès-verbal de la séance du 29 avril 2026.

Un conseiller demande l'ajout de trois remarques au procès-verbal précédent concernant l'installation d'un panneau "Stop". Le Maire précise que le procès-verbal synthétise les décisions et non les interventions individuelles, et que le sujet de la sécurité routière sera traité lors de la présente séance.

Le procès-verbal est approuvé avec 2 abstentions.

-2- Lotissement

Délibération n°20260720_01

La SAFER a notifié l'accord pour l'achat de 2,97 hectares pour un montant de 55 700 € (plus 6 015,60 € de frais). Le document du notaire est attendu pour finaliser la transaction.

Une autre parcelle de 2,80 hectares a été accordée à M. Bernardin, mais M. Guillaumin a fait valoir son droit de préemption.

Il convient désormais d'engager les premières démarches et études nécessaires à la réalisation de ce projet, il est nécessaire de solliciter des professionnels compétents, notamment soit un architecte urbaniste soit un paysagiste concepteur, afin d'étudier la faisabilité et l'aménagement du futur lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de rechercher et solliciter des architectes, paysagistes et autres professionnels compétents pour réaliser les études préalables à la création du futur lotissement ;
- Autorise Monsieur le Maire à demander les devis et propositions nécessaires auprès des différents prestataires.

-3- Déclaration préalable de travaux pour les clôtures

Délibération n°20260720_02

Les services de l'urbanisme ont constaté l'absence de délibération rendant obligatoire la déclaration de travaux pour les clôtures. Sans cette obligation, leur avis n'est que consultatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'instituer, sur l'ensemble du territoire de la commune de DORNES, l'obligation de déposer une déclaration préalable pour toute édification de clôture, quels que soient sa forme, sa hauteur, ses dimensions, sa nature ou les matériaux utilisés pour sa réalisation, en application de l'article R.421-12 du Code de l'urbanisme.

-4- Délégué patrimoine pour la communauté d'agglomération de Moulins

Délibération n°20260720_03

La communauté d'agglomération demande la désignation d'un correspondant pour le patrimoine afin d'assurer le lien entre la commune et les services communautaires dans le cadre des actions relatives au patrimoine ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De désigner en qualité de délégué patrimoine auprès de la Communauté d'agglomération :
 - Mme Isabelle DINET, adjointe au maire.
- Le délégué patrimoine sera chargé d'assurer la liaison entre la commune et la Communauté d'agglomération pour les questions relatives au patrimoine communal, dans le cadre des missions qui lui seront confiées.

-5- Reprise concession – Décision modificative

Délibération n°20260720_04

Il est prévu de reprendre 57 concessions (au lieu des 50 initialement prévues) pour des raisons de facilité d'intervention. Le devis s'élève à 13 062,50 €. Une seule entreprise a pu être identifiée pour réaliser l'ensemble des travaux

Les crédits inscrits au budget de l'opération « Cimetière » sont insuffisants pour financer cette dépense, il convient de procéder à une décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le devis d'un montant de **13 062,50 € HT** relatif aux travaux de reprise de **57 fosses** du cimetière communal ;
- D'approuver la **décision modificative n° 1** du budget communal, comme suit :

Opération	Article	Libellé	Montant
TRÉSORERIE	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	- 4 000,00 €
CIMETIÈRE	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	+ 4 000,00 €

-6- Site internet

Délibération n°20260720_05

Le site actuel est jugé obsolète, non sécurisé et non adapté aux mobiles. Un cahier des charges a été préparé et transmis aux membres du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le cahier des charges relatif à la refonte du site internet de la commune, annexé à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation des entreprises conformément à la réglementation en vigueur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au déroulement de la procédure de consultation.

Il est précisé que le choix du prestataire fera l'objet d'une délibération.

-7- Jeu école – Décision modificative

Délibération n°20260720_06

Un jeu de la cour de l'école maternelle est cassé. Un remplacement, choisi en concertation avec les enseignants, est estimé à 897 € HT.

Cette dépense doit être imputée à l'article 2184 « Matériel de bureau et mobilier », il convient, pour ce faire, de procéder à une décision modificative afin de transférer les crédits inscrits à l'article 2183 « Matériel informatique ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'acquisition d'un jeu extérieur destiné à l'école communale,
- D'approuver la **décision modificative n° 2** du budget communal comme suit :

Opération	Article	Libellé	Montant
ACHAT MATÉRIEL ÉCOLES	2183	Matériel informatique	- 1 500,00 €
ACHAT MATÉRIEL ÉCOLES	2184	Matériel de bureau et mobilier	+ 1 500,00 €

-8- Conseil Municipal Jeunes

Une longue discussion a lieu sur les modalités de création du conseil municipal jeunes (CMJ).

La proposition de la commission est la suivante : Désignation de 2 jeunes par niveau (CM1 à 3ème) avec tirage au sort en cas de candidatures multiples, pour un mandat de 2 ans.

Contre-proposition d'un conseiller : Organisation d'élections formelles ("comme les grands") avec deux tranches d'âge pour un processus plus démocratique.

Monsieur le Maire attire l'attention sur le risque de tensions entre les élèves qu'un système électoral pourrait engendrer.

Le vote est reporté. Une réunion de commission, ouverte à tous les élus, sera organisée début septembre pour étudier les deux propositions et parvenir à un consensus.

-9- Sécurité routière

Délibération n°20260720_07

Face aux vitesses excessives constatées, la commission propose plusieurs aménagements :

- remplacement des panneaux « Cédez le passage » par des panneaux « Stop » à l'entrée de la place de la Mairie ;
- installation de ralentisseurs route de Decize, route de Chantenay, route de Moulins, route de Lucenay et route de Saint-Ennemond, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires et des subventions pouvant être sollicitées au titre des amendes de police. Le coût prévisionnel est estimé à environ 11 000 € par ralentisseur ;
- installation de quatre panneaux « Stop » au carrefour de la route de Gennetines, de la sortie du lotissement de la Tuilerie des Blots et de l'accès au lotissement du Pré Long ;
- installation d'un panneau « Stop » route de Saint-Ennemond, en vis-à-vis de celui existant afin de créer un arrêt obligatoire dans les deux sens de circulation ;
- interdiction de la circulation sur le parvis de l'église par la mise en place de jardinières, afin de sécuriser les déplacements des piétons, notamment des élèves ;
- mise en sens unique de la rue de la Bascule, avec une entrée par la route de Moulins et une sortie vers la place ;
- étude de la mise en place de stationnements alternés route de Lucenay et route de Moulins.

Arrivée de Mme Amélie DUVAL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité (Contre : 2) :

- De valider le principe de réalisation des aménagements cités ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute subvention susceptible d'être accordée, notamment au titre de la répartition du produit des amendes de police, ainsi que toute autre aide financière pouvant contribuer à la réalisation de ces aménagements.

-10- Formation des élus – Décision modificative

Délibération n°20260720_08

Trois élus de l'opposition souhaitent suivre une formation au cours de l'exercice. Les crédits inscrits au budget à l'article 65315 « Formation » s'élèvent à 2 000 €, alors que le coût prévisionnel des formations est estimé à 2 500 €.

Il convient, en conséquence, de procéder à une décision modificative afin d'abonder les crédits destinés à la formation des élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la **décision modificative n° 3** du budget communal, comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	615228	Autres bâtiments	- 500,00 €
65	65315	Formation des élus	+ 500,00 €

-11- Avis sur le projet de parc agrivoltaïque situé sur la commune d'Aurouer

Le conseil est sollicité pour un avis. Le Maire note que le projet se situe en grande partie sur des zones humides et que les mesures compensatoires ne sont pas claires dans le dossier.

Aucun avis n'est émis et le conseil attend l'analyse et les clarifications de la DDT 03.

-12- Contrats du personnel

Délibération n°20260720_09

Il est nécessaire de prolonger les contrats de Mme ANDREU Lauriane, Mme CAQUINEAU Charline afin de répondre aux besoins du service et qu'il convient de recruter un agent concernant le service périscolaire pour répondre aux besoins liés à son fonctionnement.

Concernant le camping, la municipalité recherche une personne pour remplacer un agent en arrêt de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser la prolongation du contrat de Mme Lauriane ANDREU, dans les conditions suivantes :
 - Durée de la prolongation : du 01 septembre 2026 au 31 août 2027 ;
 - Durée hebdomadaire de service : 30 heures.
- D'autoriser la prolongation du contrat de Mme Charline CAQUINEAU, dans les conditions suivantes :
 - Périscolaire :
 - Durée de la prolongation : du 01 septembre 2026 au 31 août 2027 ;
 - Durée hebdomadaire de service : 17 heures.
 - Mairie :
 - Durée de la prolongation : du 01 septembre 2026 au 31 décembre 2026 ;
 - Durée hebdomadaire de service : 18 heures.
- D'autoriser le recrutement de Mme Maurine LASSERRE pour assurer les missions nécessaires au service périscolaire, dans les conditions suivantes :
 - Période de recrutement : du 24 août 2026 au 03 juillet 2027 ;
 - Durée hebdomadaire de service : 10,50 heures.

-13- Questions et informations diverses

a) Membres commission contrôle des listes électorales

Les adjoints ne pouvant y siéger, Tiziano IULIANELLA et Laurent BOUILLER sont désignés en remplacement.

b) Travaux écoles

Délibération n°20260720_10

Les épisodes de fortes chaleurs récents ont mis en évidence les difficultés rencontrées dans les bâtiments scolaires pour maintenir des conditions d'accueil satisfaisantes pour les élèves et le personnel. Un projet de climatisation des 5 classes de l'école élémentaire est jugé prioritaire. Ce système pourrait aussi remplacer le chauffage vieillissant. La climatisation d'autres locaux (accueil périscolaire/salle de sieste, salle des associations) est également débattue. L'étude de l'installation de panneaux photovoltaïques en parallèle est suggérée. Pour la classe de CE2 côté sud, il est évoqué la possibilité de créer un auvent couvert de panneaux photovoltaïques pour protéger les fenêtres du soleil.

Il est nécessaire d'engager des travaux visant à améliorer le confort thermique de l'ensemble de l'école, notamment par l'installation d'un système de climatisation adapté aux différents locaux scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le principe de réalisation de travaux visant à améliorer le confort thermique de l'ensemble de l'école et de ses locaux, notamment par l'installation d'un système de climatisation et de faire la demande de devis ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de cette opération.

c) Maison Médicale

Une réunion de commission des travaux, ouverte à tous les élus, est fixée au **27 juillet à 19h** pour discuter du projet.

d) Réfection route « Le Haut du May »

Des travaux de reprise sont prévus sur le Haut du May en raison d'une malfaçon et de dégradations causées par une entreprise tierce.

e) Salle des associations

Un conseiller demande pourquoi la salle n'est pas louée. Le Maire explique qu'une clause dans l'acte d'achat interdit toute activité susceptible de générer des nuisances sonores pour le voisinage.

f) Subventions associations

Un conseiller soulève une disparité dans le montant des subventions par licencié entre les clubs sportifs. Le Maire reconnaît la complexité de trouver une clé de répartition juste, qui tienne compte des besoins réels de chaque association. Le sujet reste ouvert à la discussion pour le prochain budget.

g) Jour de réunion

Les jours de réunion sont fixés en fonction des besoins et des décisions à prendre.

h) Questions diverses

- **Leg à la commune** : Le Maire informe que le dossier est toujours en attente chez le notaire, ce qui pourrait entraîner des pénalités de retard pour la commune.

- **Horaire des conseils municipaux** : Il est proposé de décaler l'heure de début des futures réunions de 19h à 20h pour permettre à tous les membres d'arriver à l'heure.

- **Incendie récent** : Le Maire fait un compte-rendu détaillé de l'incendie survenu sur la commune d'Aurouër, soulignant l'aide cruciale des agriculteurs locaux.

- **Problèmes de réseaux** : Les micro-coupures électriques sont dues à des travaux sur le réseau haute tension. Le Maire rappelle également l'arrêt programmé du réseau téléphone/internet cuivre en 2030 et incite les habitants à passer à la fibre optique.

- **Chats errants** : Une campagne de stérilisation est à l'étude.

- **Projet de porcherie (ICPE)** : Un conseiller de l'opposition signale que la commune a manqué l'échéance pour soumettre une délibération officielle sur le projet. Le Maire reconnaît l'oubli et regrette que ce conseiller n'est pas averti sur ce fait, ce qui mène à une discussion tendue sur la communication et la responsabilité au sein du conseil.

Fin de la séance à 21h15.

Secrétaire de séance



Laurent BOUILLER

Maire de Dornes



Jean-Luc GAUTHIER

Procès-verbal approuvé à la majorité (Contre : 3)